

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 10 février 2026

**Délibération
programmation
politique de la ville et
développement social
urbain - subventions
2026 - DCS**

Convocation du : 3 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2026_0011

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Dominique LACHENAL, Jean-Paul BOSLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, telle que modifiée et notamment ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

De par ses statuts, l'agglomération est compétente en matière de politique de la ville pour l'élaboration d'un diagnostic de territoire, la définition des orientations du contrat engagements quartiers 2030 (anciennement contrat de ville) et la mise en œuvre du plan d'actions.

Elle est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

En complément, en matière d'action sociale ont notamment été déclarés d'intérêt communautaire les actions transversales développées par le milieu associatif ou par les structures spécialisées intervenant dans les domaines de la prévention des conduites addictives et des souffrances psychologiques, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'accompagnement socio-éducatif, de l'intervention en matière d'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement d'urgence, de la médiation sociale et interculturelle, ainsi que de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

Dans ce cadre vous est proposé le soutien financier aux actions concourant aux objectifs définis dans le contrat engagements quartiers 2030. Un contrat de ville actualisé contenant 48 fiches actions a été rédigé sur l'année 2024, se déployant sur une géographie prioritaire renforcée :

	Contrat de 2015	Contrat de 2024
QPV d'Annemasse	19 hectares, 3323 habitants	42 hectares, 6298 habitants
QPV de Gaillard	4 hectares, 1374 habitants	14 hectares, 2117 habitants

La géographie prioritaire intègre également le **quartier Près-des-plans à Ville-la-Grand**, qualifié « poche de pauvreté ». En revanche, le « quartier en veille active » d'Ambilly a quitté la géographie prioritaire.

Il est également proposé de renouveler le soutien aux projets politique de la ville via l'enveloppe dédiée de 9 000 € sous forme d'Appel à projets.

La programmation ci-dessous a été établie sur la base des demandes de subvention reçues pour l'année 2026. Les montants sont proposés suite à une instruction des dossiers de subvention et sur l'étude du bilan fourni de l'association si l'action ou l'association a déjà été soutenue l'année précédente.

Comme le prévoit la réglementation, au-delà d'un montant de subvention de 23 000 € une convention d'objectifs est nécessaire. Les conventions nouvelles ou à renouveler feront l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

Les recettes prévisionnelles du pôle DSUPV s'élèvent à 24 000 €.

Développement Social Urbain et Politique de la Ville (DSUPV) :

Pour mémoire le budget 2026 alloué sur cette thématique est de 349 530 €, avec une répartition proposée de la manière suivante :

Nom et objet de l'association	Nature de la demande de financement	Montant attribué en 2025 en €	Montant demandé en 2026 en €	Montant proposé 2026 en €	Motif d'intérêt général du financement octroyé	Durée de la convention
APRETO – Association de Soins, Réduction des risques et Prévention des Addictions	Prises en charge, prévention, formation aux professionnels	112 500,00 €	112 500,00 €	112 500,00 €	Soutien aux structures spécialisées intervenant dans le domaine de la prévention des conduites addictives et de l'accompagnement	2025-2027
Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)	Financer et accompagner les porteurs de projet de création d'entreprise, les entrepreneurs en activité mais aussi les personnes ayant des problématiques de mobilité sur le territoire d'Annemasse Agglo	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Insertion par l'activité économique	2025-2027
Mission Locale du Genevois	Accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans du territoire d'Annemasse Agglo	124 413,57€	124 727,36€	124 727,36€	Soutien aux structures spécialisées intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle	2023-2025 – Renouvellement en cours
GRETA Savoie	Mise en œuvre	43 530,00 €	43 530 €	43 530 €	Soutien aux structures	2025-2027

Haute-Savoie (TREMPLIN)	d'un espace permanent et individualisé de formation / remédiation et d'accompagnement vers l'emploi destiné à des publics se trouvant en trop grande difficulté pour pouvoir accéder aux dispositifs de droit commun et à l'emploi, sans un travail préalable de remédiation et d'accompagnement personnalisé.				spécialisées intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle	
L'Accorderie	Favoriser le lien social par un système d'échange de temps	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Soutien aux associations ayant pour objet le développement du lien social et la lutte contre la précarité	NA
La courte échelle	Accompagnement au droit des étrangers des habitants de l'agglomération d'Annemasse	15 000 €	15 000 €	15 000 €	Soutien aux structures spécialisées intervenant dans le domaine de l'accès au droit, de la médiation sociale et interculturelle	NA
Appel à projets Politique de la ville						
Fières de foot	Projet « Street foot tour 2026 »	2 000 €	5 000 €	3 500 €	Encourager la pratique inclusive du sport via l'initiation au football féminin sur l'espace public	NA
TOTAL			311 757,36 €	310 257,36 €		

Après le versement des subventions de la présente délibération, il restera ainsi 39 272,64 € au budget DSUPV 2026.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations pré-citées pour un montant total de 310 257,36 € pour l'année 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à verser, dans les conditions prévues par la notification, les subventions correspondantes,

DE DIRE que les crédits sont prévus au projet de budget 2026,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 12/02/2026



ID : 074-200011773-20260210-BC_2026_0011-DE

D'IMPUTER les dépenses en résultant au projet de budget principal
antenne OSO55, nature 65748 et 657381.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.